

DEPARTEMENT
GARD
CANTON
PONT-SAINT-ESPRIT
COMMUNE
PONT-SAINT-ESPRIT

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité**ARRETE DU MAIRE****Objet** : Capture de chats errants en vue de leur stérilisation et identification**POLICE MUNICIPALE****Madame le Maire de la ville de Pont Saint Esprit,**

VU le code de la Santé Publique.

VU le code Rural et notamment ses articles L 211-27, L 214-3 et R*214-3.

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Règlement Sanitaire Départemental.

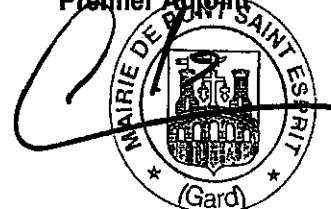
VU la Délibération n° 15 du Conseil Municipal du 11 février 2021.

VU la convention signée entre la Fondation CLARA et la Mairie de Pont-Saint-Esprit.

CONSIDERANT la prolifération de chats errants sur la Commune de Pont-Saint-Esprit.**CONSIDERANT** le danger pour les personnes ou les animaux domestiques que représente cette invasion de chats sauvages.**CONSIDERANT** le caractère urgent de la situation.**ARRETE****Article 1** : Les chats non identifiés vivant en groupe dans des lieux publics de la commune seront capturés afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L. 214-5 du code rural, préalablement à leur relâcher dans les mêmes lieux.**Article 2** : Il est prévu une opération de capture de chats errants du **lundi 19 juillet 2021 au vendredi 30 juillet 2021** sur toute la commune de Pont-Saint-Esprit, précisément au niveau de :

- **Lotissement les Tournesols « Impasse des Tulipes »**
- **Impasse des Lavandes**
- **Rue de Rivoli**
- **Impasse des Ormeaux**

La capture sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection animale.

Article 3 : L'identification de ces chats sera réalisée au nom de la commune de Pont-Saint-Esprit.**Article 4** : La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de la garde au sens de l'article L. 211-11 de ces populations sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune et de la Fondation CLARA.**Article 5** : Le présent arrêté sera affiché en Mairie.**Article 6** : Mme le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que celui-ci pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.**Fait à Pont-Saint-Esprit, le Six Juillet Deux-Mille-Vingt-Et-Un**P/O Madame le Maire,
Daniel MOUCHETANT
Premier Adjoint

Mme le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- acte non transmissible,
- affiché le :

08 JUL. 2021

**Note à l'attention des riverains
Sur la commune de Pont-Saint-Esprit**

Objet : Maitrise de la population féline au sein de la commune

Devant la prolifération des chats errants et les nuisances que cela génère, la mairie a dû prendre des mesures sérieuses afin de réguler le nombre de ces animaux.

C'est la raison pour laquelle, une convention de prise en charge et de gestions de colonies de chats libres est signée entre la Fondation CLARA et la mairie de Pont-Saint-Esprit.

Le but est de capturer, stériliser et tatouer les chats errants, puis de les redéposer à l'endroit où ils ont été trouvés afin d'éviter que d'autres, malades ou non stérilisés, viennent occuper le territoire.

Les chats présents actuellement répondent à ces critères, au niveau de :

- Lotissement Les Tournesols « impasse des Tulipes »
- Impasse des Lavandes
- Rue de Rivoli
- Impasse des Ormeaux

Nous vous informons du lancement d'une campagne de capture de chats errants « **du lundi 19 juillet 2021 au vendredi 30 juillet 2021** ».

Les animaux capturés seront conduits à la fourrière animale, la SACPA de Vallérargues (Téléphone : 04.66.72.82.86). La capture sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection animale.

Il est donc **EXPRESSEMENT** conseillé aux propriétaires d'animaux domestiques de veiller à ne pas les laisser divaguer pendant la campagne de stérilisation.

Vous remerciant de votre compréhension.



Clara
Une nouvelle chance pour les animaux

FONDATION D'ENTREPRISE CLARA
TéI : 05.53.89.60.59
contact@fondationclara.org